



licenciement faute de résultat

Par **clericus**, le **08/10/2009** à **21:27**

bonsoir à tous moi c'est Clericus

voila,

je me suis fait licencié vendredi dernier et je crois que j'ai fait une bêtise en signant les papiers de licenciement. je vous explique pourquoi :

je n'ai pas eu de lettre de convocation préalable au rdv pour que l'on m'explique les raisons de mon licenciement, cela s'est fait sur un coin de table avt la fermeture du magasin.

et mes anciens patrons ne m'ont pas laisser le choix et n'ont pas voulu que je fasse 2 mois de préavis avant le licenciement !

je sais j'ai étais très bête d'avoir signé ces papiers !

ma question est simple.

puis-je faire marche arrière pour trainer cette entreprise en justice ?

merci à tous pour vos réponses !

Clericus